M'arriva si galamment
Souvenez-vous-en, souvenez-vous-en...
Avec des pruneaux de Tours
Que je crois manger toujours!

MONSIEUR DENIS.

En mil sept cent-deux, mon cœur
Vous déclara son ardeur :
J'étais un petit volcan,
Souvenez-vous-en, souvenez-vous-en...
Feu des premières amours,
Que ne brûlez-vous toujours!

MADAME DENIS.

On nous maria, je crois,
A Saint-Germain-l'Auxerrois.
J'étais mise en satin blanc,
Souvenez-vous-en, souvenez-vous-en...
Du plaisir charmants atours,
Je vous conserve toujours!

MONSIEUR DENIS, *se mettant sur son séant.*

Comme j'étais étoffé!

MADAME DENIS, *s'asseyant de même.*

Comme vous étiez coiffé!

MONSIEUR DENIS.

Habit jaune en bouracan;
Souvenez-vous-en, souvenez-vous-en...

MADAME DENIS.

Et culotte de velours
Que je regrette toujours.
(*Continuant.*)
Comme, en dansant le menuet,
Vous tendîtes le jarret!
Ah! vous alliez joliment!
Souvenez-vous-en, souvenez-vous-en...
Aujourd'hui nous sommes lourds.

MONSIEUR DENIS.

On ne danse pas toujours.
(*S'animant.*)
Comme votre joli sein
S'agitait sous le satin!
Il était mieux qu'à présent,
Souvenez-vous-en, souvenez-vous-en...
Belles formes, doux contours,
Que ne duriez-vous toujours!

MADAME DENIS.

La nuit, pour ne pas rougir,
Je fis semblant de dormir;
Vous me pinciez doucement,
Souvenez-vous-en, souvenez-vous-en...
Mais à présent, nuits et jours,
C'est moi qui pince toujours.

MONSIEUR DENIS.

La nuit, lorsque votre époux
S'émancipait avec vous,
Comme vous faisiez l'enfant,
Souvenez-vous-en, souvenez-vous-en...
Mais on fait les premiers jours
Ce qu'on ne fait pas toujours.

MADAME DENIS.

« Comment avez-vous dormi? »
Nous demandait chaque ami.
« Bien, » répondais-je à l'instant;
Souvenez-vous-en, souvenez-vous-en...
Mais nos yeux et nos discours
Se contredisaient toujours.

MONSIEUR DENIS, *lui offrant une prise de tabac.*

Demain, songez, s'il vous plaît,
A me donner un bouquet.

MADAME DENIS.

Quoi! c'est demain la Saint-Jean?

MONSIEUR DENIS, *rentrant dans son lit.*

Souvenez-vous-en, souvenez-vous-en...
Epoque où j'ai des retours
Qui me surprennent toujours.

MADAME DENIS, *se recouchant.*

Oui, jolis retours, ma foi!
Votre éloquence avec moi
Eclate une fois par an;
Souvenez-vous-en, souvenez-vous-en...
Encor votre beau discours
Ne finit-il pas toujours.
(*Ici M. Denis a une réminiscence.*)

MADAME DENIS, *minaudant.*

Que faites-vous donc, mon cœur?

MONSIEUR DENIS.

Rien... je me pique d'honneur.

MADAME DENIS.

Quel baiser!... il est brûlant.

MONSIEUR DENIS, *toussant.*

Souvenez-vous-en, souvenez-vous-en...

MADAME DENIS, *rajustant sa cornette.*

Tendre objet de mes amours,
Pique-toi d'honneur toujours!

Ici le couple bâilla,
S'étendit et sommeilla.
L'un marmottait en ronflant :
« Souvenez-vous-en, souvenez-vous-en... »
L'autre : « Objet de mes amours,
Pique-toi d'honneur toujours! »

DENISART (Jean-Baptiste), jurisconsulte français, né à Iron, près de Guise, en 1712, mort à Paris en 1765. Ce n'est pas dans la vie de Denisart qu'il faut chercher les motifs de l'estime que lui a vouée la postérité. Procureur au Châtelet et fort occupé par les devoirs de sa charge, Denisart consacra le peu de loisirs que lui laissaient ses occupations à de remarquables travaux qui ont perpétué son nom. Sa vie fort retirée ne présente rien d'intéressant au biographe. Dénué de toute ambition, fuyant tout éclat, nous ne le voyons pas prendre part aux intrigues, aux querelles, aux manifestations de tout genre dont le palais de cette époque était journellement le théâtre. C'est dans les œuvres qu'il nous a laissées que nous apprendrons à connaître et à estimer Denisart. Il faut placer en première ligne la *Collection de décisions nouvelles et de notions relatives à la jurisprudence* (1754-1756). Dans cet ouvrage, Denisart ouvrait la voie qu'ont si largement suivie les jurisconsultes modernes. Comprenant l'utilité d'un livre qui doit abréger les recherches et donner, dans un ordre logique, les solutions les plus importantes de la jurisprudence et de la doctrine, Denisart composa un recueil des principaux arrêts du parlement. Chaque arrêt contenant une solution était accompagné du principe juridique qu'il appliquait; une glose, une discussion, un commentaire venaient éclaircir les points obscurs de la décision et en indiquaient les conséquences. Ce livre, véritable œuvre de bénédictin, eut un succès qui affirme sa valeur. Les éditions se succédèrent assez rapidement. On en compte trois du vivant de l'auteur et trois après sa mort (1754 1756, 6 vol. in-12; 1757, 2 vol. in-4°; 1763-1764, 3 vol. in-4°; 1768, 3 vol. in-4°; enfin, 1771, 4 vol. in-4°). Chaque édition s'enrichissait de solutions nouvelles et apportait une nouvelle somme de notions. La dernière, qui fut publiée par Varicourt, ne contient pas moins de six mille arrêts. Le succès de cet important ouvrage ne devait pas s'arrêter là. Deux jurisconsultes voulurent continuer une œuvre si utile. Ils voulurent surtout la compléter et combler les lacunes inévitables dans un recueil de cette nature. Conservant l'ordre alphabétique adopté par Denisart, Camus et Bayard modifièrent une partie du plan de l'auteur, en posant d'abord les principes, qu'ils faisaient suivre de la discussion doctrinale et des décisions de la jurisprudence. Grâce à cette collaboration, 9 vol. in-4° parurent de 1783 à 1790. On sait la part que Camus prit aux travaux de la Constituante et de la Convention. La publication connue sous le nom de *Nouveau Denisart* fut forcément interrompue. Plus tard, la longue captivité de Camus en Allemagne et les fonctions qu'il occupa l'éloignèrent d'un travail dont la nouvelle législation diminuait considérablement l'importance. Cependant un jurisconsulte, M. Calenge, donna cinq autres volumes, dont le dernier, le quatorzième de l'œuvre complète, parut en 1808. C'est au mot *hypothèque* que s'arrête cette publication. Si la révolution que la déclaration des principes de 1789 apporta dans notre législation enleva au livre de Denisart son utilité pratique, il faut au moins reconnaître que le plan de ce livre, sa méthode, donnèrent l'idée première des dictionnaires, commentaires, recueils de jurisprudence, qui ont eu tant de succès de notre temps. On peut citer encore l'*Almanach des plaideurs*, que Denisart publia à Paris (1745, 1 vol. in-12), et une édition, enrichie de notes intéressantes, du *Recueil des actes de notoriété du Châtelet*, de Le Camus (Paris, 1759, 1 vol. in-4°). Varicourt en publia une nouvelle édition, également in-4°, en 1769, après la mort de Denisart.

DENISE s. m. (de-ni-ze — rad. *dénier*). Celui qui dénie, dénégateur. ‖ *Denise de la foi*, Hérétique. ‖ Vieux mot.

DENISE (MONT), montagne volcanique de France (Haute-Loire); elle atteint 890 mètres au-dessus du niveau de la mer et domine la ville du Puy. De son sommet, Mme Georges Sand a admiré avec enthousiasme cette pittoresque contrée du Velay, si riche en points de vue variés. C'est un immense cône ellipsoïde, de la série des volcans modernes, offrant des produits d'éruptions successives, et le long de la route du Collet quelques massifs de brèches ressemblant à des ruines, d'immenses tours effondrées que les gens du pays ont surnommées les *Cuisses de Gargantua.* Dans les brèches boueuses de la montagne se rencontrent des débris nombreux d'animaux disparus; mais, découverte bien autrement importante, les premiers ossements humains connus, affirmant le synchronisme de l'homme avec les animaux dont nous avons parlé à l'époque volcanique, en ont été exhumés en 1844. Ce fait, communiqué à la Société géologique de France, fut accueilli par le doute et le soupçon. Le monde savant s'émut et l'on discuta à outrance. Mais MM. Geoffroy Saint-Hilaire, Laurillard, Pictet, Poulett-Scrope, Hébert, Lartet, Lyell, Prestwich, etc., se sont rendus sur les lieux et en sont revenus convaincus de l'authenticité et de la réalité de ces ossements humains.

Ces brèches se composent de fragments volcaniques et granitiques, de cendres argileuses et sableuses. La plupart des os qu'elles contiennent sont brisés et couchés en désordre (crânes, dents, os). Ils ont une couleur jaunâtre et l'aspect igné des débris d'animaux trouvés autour d'eux. Ces débris appartiennent à deux individus de taille ordinaire, d'un âge différent. Les gangues ont été tirées de brèches disposées par couches parfaitement horizontales, d'une puissance de plusieurs mètres et non remaniées. Le musée du Puy possède des fragments de cette brèche empâtant des ossements humains. Ces échantillons, documents précieux et authentiques de l'ancienneté de l'homme, donnent au mont Denise comme à la ville du Puy une célébrité géologique et paléontologique universelle.

DENISE (Jean), philosophe français. V. DENYSE.

DENISLI, ville de la Turquie d'Asie, dans l'Anatolie, à 210 kilom. S.-E. de Smyrne, au pied du colossal Baba-Dagh; 7,000 hab. On n'y voit pas d'antiquités comme dans les autres villes de l'Asie Mineure, mais seulement quelque tékiés de derviches.

DENISOFF, général russe, mort en 1798. Il fit la guerre de Pologne de 1794 et 1795. Après avoir été rudement battu par Kosciuzko à Raclawice, entre Cracovie et Varsovie, le 4 avril 1794, il prit une part glorieuse à la victoire remportée sur les Polonais le 8 juin suivant, à Szczekociny, et, le 3 novembre, à l'assaut de Praga. Promu alors au grade de lieutenant général, il poursuivit le cours de ses succès. L'année suivante (1795), il harassa tellement les débris des troupes polonaises qu'il les obligea à déposer les armes sans conditions. — Un autre général russe du même nom servit brillamment contre les Turcs, en Moldavie, pendant les années 1808, 1809 et 1810.

DENISON (John-Evelyn), homme politique anglais, né en 1800. Il n'avait que vingt-trois ans lorsqu'il fut élu membre du Parlement. Ses opinions libérales et son aptitude aux affaires le firent nommer lord de l'amirauté par Canning, et il conserva ce poste jusqu'à la mort de ce célèbre homme d'Etat. Bien que pressé depuis lors, à plusieurs reprises, de reprendre un poste officiel, il s'y refusa constamment et se borna à siéger à la Chambre, où ses connaissances pratiques et son caractère lui acquirent une haute considération. Aussi lorsque, en 1857, M. Shaw-Lefèvre se démit du fauteuil de la présidence, M. Denison fut-il appelé par le suffrage unanime de ses collègues à lui succéder.

DENISOT ou **DENYSOT** (Nicolas), poëte français, né au Mans en 1515, mort à Paris en 1559. Il était fils d'un avocat. Il s'adonna d'abord sans succès à la peinture, puis cultiva la littérature et la poésie. Vers 1545, il se rendit à Fontainebleau, où se trouvait la cour, et où son esprit, ses qualités aimables le firent connaître et rechercher. Quelque temps après, il passa en Angleterre, devint précepteur des filles de lord Seymour, protecteur du royaume, retourna en France sous Henri II, vécut dans l'intimité des beaux esprits du temps, Ronsard, Belleau, du Bellay, etc., fut un des plus ardents adeptes de la nouvelle école poétique, et, dans son zèle de novateur, en adopta toutes les exagérations. C'est ainsi qu'il fit tous ses efforts pour accréditer, après Mousset et Jodelle, les vers blancs et mesurés. Denisot se mit en tête de rendre à la France la ville de Calais, qui était alors entre les mains de l'Angleterre. Il fit facilement entrer le gouvernement dans ses vues, se rendit dans cette ville, dont il leva le plan, et, grâce à ses instructions, le duc de Guise alla mettre, en 1558, le siége devant Calais, qui tomba entre ses mains. Outre quelques pièces de vers publiées dans les recueils du temps, on a de lui : *Cantiques et noëls* (Le Mans, 1545); la *Traduction en quatrains français des distiques latins composés par les trois sœurs de Seymour en l'honneur de Marguerite de Navarre*, insérée dans le recueil intitulé le *Tombeau de la reine Marguerite* (1551); *Cantiques du premier advénement de Jésus-Christ* (1553, in-8°). Denisot signait quelquefois ses vers du nom de *comte d'Alsinoys*, anagramme de son prénom, ce qui fit dire un jour à François Ier : « Ce comté d'Alsinoys n'est pas de grand revenu, puisqu'il n'est que de *six noix.* » Denizot était fort prisé des poëtes de son temps; Remi Belleau l'admirait comme poëte et comme peintre. Le sonnet suivant en fait foi :

Ce double trait, dont l'un, industrieux,
Ravit notre œil, l'aultre doux, notre oreille,
De ta main docte annonce la merveille,
Et de tes vers l'accent laborieux;

Mais ton esprit, saintement curieux,
A desseigner la beauté non pareille
De cette nuict, plus que le jour vermeille,
Sur ton pinceau reste victorieux.

Car tes tableaux mourront, et la mémoire
Des plus saincts doigts emperlera la gloire
De notre temps, à l'antique égalé;

Et ton sujet, plus divin et plus stable
Que n'est l'amour, le créon ou la table,
Rompra les coups du vieil faucheur ailé.

DENISOT (Gérard), médecin français, né près de Chartres vers 1520, mort en 1595, se fit recevoir docteur à Paris en 1548 et pratiqua son art avec succès. Il a publié, entre autres ouvrages : *An hemorrhagiæ unius generis remedia?* (Paris, 1574, in-4°).

DÉNIVELÉ, ÉE (dé-ni-ve-lé) part. passé du v. Déniveler : *Terrain* DÉNIVELÉ.

DÉNIVELER v. a. ou tr. (dé-ni-ve-lé — du préf. privat. *dé*, et de *niveler*). Détruire le niveau de : DÉNIVELER *un parc pour le rendre accidenté.*

DÉNIVELLATION s. f. (dé-ni-vèl-la-si-on — rad. *déniveler*). Inégalité de terrain. ‖ Destruction de niveau; abaissement d'un plan d'eau, d'une surface liquide au-dessous d'un niveau précédemment observé ou déterminé : *La* DÉNIVELLATION *des eaux par les marées.*

DENIZATION s. f. (de-ni-za-si-on — rad. *denizen*). Législ. angl. Lettres qui accordent aux étrangers, en Angleterre, certains droits particuliers.

— **Encycl.** La *denization* est la concession de l'exercice de certains droits faite en Angleterre aux étrangers qui témoignent la volonté d'y fixer leur domicile, et qui sont alors nommés denizen ou denizon. A la différence de la naturalisation proprement dite, qui ne peut être accordée qu'en vertu d'un bill du Parlement rendu en présence de l'individu qui la sollicite et qui prête le serment d'allégeance ou de suprématie, la *denization* ne rend pas citoyen anglais, et des lettres patentes du souverain suffisent pour la concéder.

Le denizen n'est donc, à proprement parler, qu'un intermédiaire entre l'étranger et le sujet britannique; mais il peut : 1° acquérir et posséder en Angleterre des immeubles et exercer des droits qui se rattachent à cette possession; 2° être réputé, tenu et gouverné comme les citoyens anglais; 3° jouir des libertés et franchises du royaume.

On a eu souvent à examiner la question de savoir si la *denization* accordée à un Français est un indice d'un établissement fondé sans esprit de retour, et si, en conséquence, elle peut faire perdre à cet individu sa qualité de Français. La cour de cassation s'est prononcée pour la négative et a décidé que la *denization* ne suffit pas pour priver un de nos compatriotes de sa nationalité.

DENIZEN s. m. (de-ni-zènn — mot angl. qui signif. *regnicole*). Législ. angl. Etranger qui a obtenu des lettres de denization. ‖ On dit aussi DENIZON.

DENK s. m. (dènk). Comm. En Turquie, Nom donné à des ballots de 40 à 50 kilogr. de feuilles de tabac, que l'on vend en cet état, sur les lieux mêmes de la production, à des marchands qui les trient plus tard, pour les expédier aux centres de consommation.

DENK (Jean), théologien allemand, né dans le Palatinat, mort à Bâle en 1528. Il se rendit dans cette ville, où il devint correcteur, se lia avec Œcolampade, et embrassa les croyances des anabaptistes. Ayant quitté Bâle, il alla s'établir à Nuremberg (1521), et y prit la direction d'un établissement d'éducation; mais ses doctrines religieuses, qu'il avoua hautement, le firent expulser de cette ville, puis d'Augsbourg, et il mena jusqu'à sa mort une vie errante. Denk prétendait que la condamnation des démons n'était pas irrévocable et qu'il devait arriver un moment où ils pourraient se réhabiliter. C'est cette opinion qui avait fait donner aux adeptes de sa doctrine le nom de démoniaques. Denk était très-versé dans les langues anciennes, notamment dans le grec et dans l'hébreu. Nous citerons parmi ses écrits : *Sur ce qui est dit dans l'Ecriture, que Dieu fait le bien et le mal* (1526, in-4°); *Appel, protestation et aveu de Jean Denk* (1526, in-8°).

DENKA s. m. (dain-ka). Linguist. V. OSTIAK (*idiome*).

DENKE s. m. (dain-ke). Métrol. Poids en usage dans la Turquie, et qui équivaut à 4 carats ou $\frac{1}{1600}$ d'occa, soit à 80 grammes environ, à Constantinople.

DENMAN (Thomas), chirurgien anglais, né à Bakewell (comté de Derby) en 1733, mort en 1815, était fils d'un pharmacien. Il fit ses études médicales à Londres, servit comme chirurgien dans la marine jusqu'en 1763, s'occupa spécialement alors de la pratique des accouchements, et, après avoir exercé quelque temps à Aberdeen, alla se fixer dans la capitale du royaume. Grâce à la protection de lord Cavendish et de Drake, il échappa à la misère, ouvrit un cours d'accouchement qui eut bientôt un grand succès, et devint médecin accoucheur de l'hôpital de Middlesex. Denman a publié plusieurs ouvrages estimés, dont les principaux sont : *Essai sur les fièvres puerpérales* (Londres, 1768, in-8°); *Introduction à la pratique des accouchements* (1787, in-8°), traité regardé comme classique en Angleterre, et qui a été traduit en français par Kuyskens (Gand, 1802, in-8°); *Aphorismes sur l'application et l'usage du forceps, etc.* (1788); *Collection de figures destinées à faire connaître la génération et la parturition dans l'espèce humaine et les animaux* (1791, in-fol.), etc.

DENMAN (Thomas), magistrat anglais, né en 1779, mort en 1854. Il était fils du médecin. Il s'établit à Londres, où il exerça avec distinction la profession d'avocat, entra en relations d'amitié avec Brougham et Campbell, devint membre du Parlement en 1819, siégea parmi les libéraux et défendit avec chaleur la liberté de la presse et de la discussion. Lorsque, en 1820, eut lieu le procès fait à la princesse Charlotte par son époux, qui fut depuis George IV, Denman fut choisi par elle pour procureur (*sollicitor*), pendant qu'elle donnait le soin de la défendre à l'illustre Brougham. Deux ans plus tard, la cité de Londres s'attacha Denman en lui donnant le titre de *common sergeant;* puis lord Grey, devenu premier ministre, le nomma attorney général. Ce fut en cette dernière qualité qu'il

soutint le bill de réforme. Créé président de la cour du banc du roi (*lord chief justice*) en 1832, élevé à la pairie en 1834, Denman prit en main la cause des libertés publiques et remplit pendant dix-huit ans ses fonctions judiciaires avec autant de dignité que d'indépendance. Pendant ce temps, il se constitua le réformateur des abus et l'ennemi de tout ce qui pouvait diminuer l'influence des libres institutions de l'Angleterre. Toutes les causes justes et nobles trouvèrent en lui un constant défenseur. Il s'efforça de réformer les lois criminelles, de faire triompher la liberté religieuse, d'améliorer les masses par la diffusion de l'instruction, de modifier le système pénitentiaire, et fut un des adversaires les plus ardents de l'odieuse institution de l'esclavage.

DENMARK, petite ville de l'Etat de Tennessee, Etats-Unis d'Amérique, dans les environs de laquelle, le 5 septembre 1862, le général confédéré Armstrong battit complétement un corps de l'armée fédérale, lui prit toute son artillerie et lui fit 213 prisonniers.

DENNE-BARON (Pierre-Jacques-René), poëte, né à Paris en 1780, mort dans la même ville en 1854. Il commença au collége de Navarre des études que 1793 vint interrompre, mais qu'il compléta par lui-même. Au milieu de la tourmente révolutionnaire, il se préparait par la lecture assidue des grands maîtres à les traduire et à les imiter. C'est ainsi qu'il apprit le grec et l'hébreu pour lire Homère et Isaïe : il confondait ces deux poëtes dans une admiration commune; ce n'est cependant pas à cette source qu'il devait puiser plus tard ses meilleures inspirations. Les études sérieuses ne l'empêchaient pas de cultiver en même temps la musique, et le célèbre Duport avait en lui un digne élève et presque un émule sur le violoncelle. Mis à l'âge de vingt ans en possession d'une immense fortune par suite de la mort de son père, riche négociant de la capitale, il eut à disputer son héritage à la cupidité de parents contre lesquels il dut soutenir de nombreux procès. Trop amoureux du repos et trop peu soucieux de ses intérêts matériels, il se laissa dépouiller du plus clair de son revenu, et un beau matin se réveilla complétement ruiné « par vingt procès gagnés. » Pauvre, mais débarrassé de tous ces tracas, il revint à la poésie et trouva de puissantes consolations dans le succès et dans la notoriété qu'acquit bientôt son nom. *Héro et Léandre*, poëme épique en quatre chants, qu'il fit paraître en 1806, eut le rare bonheur de ne pas passer inaperçu dans un temps où l'Europe assistait, impatiente et étonnée, à cette grande épopée « en dix ans et cent victoires » qu'on appelle l'Empire. Une traduction des *Elégies* de Properce, en vers français (1813), fut bien accueillie du public. On peut lui reprocher d'être un peu molle et lâche quelquefois, mais elle est élégante et d'une versification facile. Denne-Baron traduisit également en vers des fragments de Virgile, de Lucain et de Claudien; le poëme du *Phénix* de ce dernier est notamment rendu avec bonheur et succès, ravissant dans les vers du traducteur aussi bien que dans ceux de l'original. Cessant de traduire pour créer à son tour, Denne-Baron publia successivement : la *Guirlande à Mnémosyne* (1822); la *Nymphe Pyrène* (1823), ode suivie d'autres pièces, telles que le *Couvent*, le *Lézard*, *Zéphyre et Flore*, cette dernière inspirée au poëte par le tableau de Prudhon que tout le monde connaît et admire; les *Fleurs poétiques* (1825). Les ouvrages que nous venons de mentionner parurent presque en même temps que les premières *Méditations* de Lamartine. On sait avec quel éclat l'illustre débutant implanta en France une poésie nouvelle, qu'on a définie la poésie du vague et du sentiment. Les *Méditations* firent école, et Denne-Baron, fidèle aux traditions classiques et à sa religion poético-mythologique, vit à la fois tous ses dieux, les nymphes, les naïades et jusqu'à Apollon lui-même, détruits ou renversés, et la vogue déserter ses productions pour s'attacher aux belles strophes du grand lyrique, juste au moment où le public commençait à connaître et à aimer son nom. L'indifférence du public pour ses œuvres ne l'empêcha pas de continuer à chanter sur la même lyre, sans découragement, mais parfois avec une aigreur qui se comprend. Il s'est plaint dans plusieurs pièces, et non sans raison, des hommes, de la fortune et de l'isolement dans lequel on l'a laissé lui et ses vers. « Toutes ces pièces, dit M. Philarète Chasles, justifient par leur grâce exquise et leur touchante beauté l'appel fait par le poëte à la justice de l'avenir. » Dès lors, soit pour se consoler de l'ingratitude de ses contemporains, soit pour fournir aux besoins matériels de son existence, Denne-Baron se plongea de nouveau avec une ardeur infatigable dans l'étude de l'antiquité. Il apporta une collaboration très-active à la belle collection des classiques latins de Nisard et à celle des classiques grecs de Lefebvre, traduisant pour celle-ci les *Odes* d'Anacréon, le roman de l'*Ane* de Lucius de Patras, la *Ménade*, et pour celle-là les *Elégies* de Properce, qu'il avait déjà traduites en vers. Ces traductions, estimées à bon droit, sont précédées de notices remarquables; quelques-unes accompagnées de notes judicieuses. Une traduction assez bonne, mais trop inférieure à l'original, du *Corsaire* de Byron; des traductions-paraphrases de plusieurs psaumes de David, plus de quatre cents articles dans le *Dictionnaire de la conversation* et des notices dans la *France littéraire* complètent son bagage d'écrivain. Par ses qualités privées, il avait su se conquérir l'estime et l'affection de tous ceux qui le connaissaient, et sa vie peut se résumer par ces mots : *Mens bona, fama, fides*, que M. Jules Janin aurait voulu voir inscrire sur la tombe de cet homme de bien.

Avant de terminer, disons encore quelques mots de la personnalité même de ce brave homme, de ce savant modeste. Denne-Baron a été un des excentriques célèbres de Paris, et, à ce titre, il a défrayé longtemps les petits journaux et les chercheurs de curiosités, sous Louis-Philippe et après 1848. On le trouve raconté et *portraicturé* dans tous les recueils et compilations qui ont précédé ceux de Champfleury et d'Yriarte. Tout Paris connaissait ce bon homme, — reçu à la table particulière du roi une fois par mois, — vêtu d'un habit noir râpé, et mangeant au *Cocher fidèle*, ex-place Saint-Hyacinthe-Saint-Michel, un *ordinaire* de 7 sous avec une élégance suprême et des diamants authentiques à sa cravate et à ses doigts, — souvenir de Mme Adélaïde, — dont il ne s'est jamais séparé. — Sa femme, Mme Sophie Denne-Baron, a également cultivé les lettres et la poésie. On a d'elle : les *Aventures surprenantes de Polichinelle;* la traduction de l'*Alexis* et de la *Pharmacopée* de Virgile; l'*Inquisition; Wallace;* le *Highlander;* le *Fils de Cromwell; Alexandrie* ou la *Vieille Egypte; Palmyre; Bonne et mauvaise éducation*, etc. Elle a publié, en outre, plusieurs articles dans le *Dictionnaire de la conversation.*

DENNE-BARON (René-Dieudonné), compositeur et musicographe français, fils du précédent, né à Paris en 1804, mort en 1865. Il se livra à son goût pour la musique, reçut des leçons de Cherubini et se fit connaître par des romances, des valses, des morceaux de musique religieuse, des chœurs écrits pour l'Orphéon, des airs composés pour différentes pièces, *Vert-vert*, *Hog le charpentier*, etc. M. Denne-Baron a rempli les fonctions de sous-chef au ministère des travaux publics. Il a inséré dans *Patria* une *Histoire de la musique en France* (1847), et donné de nombreux articles dans la *Nouvelle biographie générale* de MM. Didot. Parmi ses compositions musicales, nous citerons : une *Messe* à grand chœur et à orchestre; une *Hymne* à grand chœur; un *O salutaris hostia; Protége toujours nos amours*, barcarolle; *Notre-Dame de Bon-Secours*, nocturne à deux voix; *Aubade* avec chœurs, etc.

DENNEBAUT (Françoise JACOB DE MONTFLEURY, dame), actrice française, née en 1638, morte en 1708. Elle était fille du célèbre Montfleury, qui eut beaucoup de peine à consentir à son mariage avec M. Dennebaut, parce que ce dernier n'avait pour toute fortune qu'un emploi en Bretagne. Le mariage se fit cependant en 1661. « Les nouveaux époux partirent pour la province, où, dit un biographe, ils ne restèrent pas longtemps. Mme Dennebaut revint à Paris et fut reçue à l'hôtel de Bourgogne, où elle avait déjà paru. Elle y fut chargée des seconds rôles dans les deux genres, et s'y fit bientôt une réputation brillante. On sait que Mme Deshoulières protégeait Pradon contre Racine, ce qui fait autant de tort à sa réputation littéraire que d'avoir composé la tragédie de *Genséric.* Elle espéra qu'une pièce de vers bien mordante pourrait nuire à la tragédie de Racine et augmenter le succès de celle de Pradon, qui en obtint beaucoup aux six premières représentations, au moyen d'un sacrifice de 15,000 livres payées par ses protecteurs. Elle composa le sonnet qui commence ainsi :

Dans un fauteuil doré, Phèdre, tremblante et [blême...

N'osant probablement attaquer la Champmeslé, dont le talent supérieur eût bravé sa critique, elle voulut du moins lancer quelques sarcasmes contre l'actrice qui jouait Aricie, et lui consacra le tercet suivant :

Une grosse Aricie, au teint rouge, aux crins blonds,
N'est là que pour montrer deux énormes tetons,
Que, malgré sa froideur, Hippolyte idolâtre.

Il s'en fallait que ce tercet fût d'une exacte vérité. Mme Dennebaut (Aricie) était blonde et grasse, extrêmement jolie, quoique assez petite; elle avait beaucoup de talent. Ce fut la première actrice qui brilla dans les rôles travestis, devenus si communs au théâtre. Elle était charmante en habit d'homme, et ce fut pour elle que Montfleury, son frère, composa la *Fille capitaine* et la *Femme juge et partie.* Le succès de cette dernière pièce balança celui de *Tartufe*, auquel sans doute elle était fort inférieure; mais on peut croire qu'il fut dû en très-grande partie au talent des acteurs qui la représentèrent, surtout à celui de Raymond Poisson, chargé du rôle de Bernadille, et aux charmes de Mme Dennebaut, qui jouait avec toute la grâce possible. Cette actrice fut regardée en son temps comme excellente : la nature lui avait été très-favorable; outre les talents indispensables pour son emploi, elle possédait encore celui de chanter avec beaucoup de méthode et de charme. » Mme Dennebaut avait de l'esprit et une instruction solide. Elle conserva une grande dignité de conduite à une époque où tout semblait permis aux femmes de théâtre. Dévouée à sa fille, Anne Dennebaut, qui épousa Nicolas Desmares, comédien célèbre dans l'emploi des paysans, Mme Dennebaut paraît avoir respecté le lien conjugal, en dépit de lâches calomnies. Elle fut conservée à la réunion de 1680 et obtint sa retraite le 14 avril 1685, avec la pension de 1,000 livres. Voici la liste de ses créations principales : Cléophile, dans *Alexandre*, tragédie de Racine; Stratonice, dans *Antiochus*, de Thomas Corneille; Ariane, dans *Laodice*, du même auteur; Cécilie, dans *Marius*, tragédie de Boyer; Junie, dans *Britannicus;* Aricie, dans *Phèdre*, etc. Mme Dennebaut possédait de réelles qualités morales. Mettant à profit dans un but admirable sa science de comédienne, elle se déguisait habilement pour aller visiter le pauvre dans sa mansarde, et cela sans autre but que celui d'obéir aux sentiments de charité chrétienne qu'elle tenait de son éducation première. Elle assistait aux offices de sa paroisse, simplement vêtue et priant avec ferveur. Elle est morte honorablement comme elle avait vécu.

DENNÉKIE s. f. (dèn-né-ki — de *Dennek*, n. pr.). Bot. Genre de plantes, de la famille des composées, tribu des astérées, comprenant trois espèces qui croissent dans l'Afrique centrale.

DENNER (Jean-Christophe), facteur d'instruments allemand, né à Leipzig en 1656, mort à Nuremberg en 1707. Il suivit la profession de son père et se signala rapidement par la perfection qu'il donna aux instruments de musique sortis de sa maison. Ses flûtes étaient surtout estimées. Mais ce qui l'a rendu particulièrement célèbre, c'est son invention de la clarinette. Ce précieux instrument, qui remplace les violons dans les orchestres militaires, était, soixante ans après sa création, adopté dans tous les orchestres. Denner eut deux fils qui ont soutenu sa réputation.

DENNER (Balthazar), peintre allemand, né à Hambourg en 1685, mort à Rostock en 1747. Il quitta le commerce, auquel ses parents l'avaient destiné, pour se livrer à la peinture. Après sept ans d'études, en 1708, il débuta par le portrait du duc Christian-Auguste, gouverneur de Gottorp, et celui de la princesse sa sœur. Le succès de ces deux miniatures fut immense. Le jeune peintre dut se rendre à Gottorp pour réunir dans une seule toile tous les membres de la nombreuse famille ducale, et le tableau bizarre qu'il exécuta ne renferme pas moins de vingt et un portraits. En 1712, Frédéric IV, roi de Danemark, passant à Hambourg, voulut aussi avoir son portrait de la main de Denner. Le monarque partit émerveillé du talent de l'artiste. La princesse de Sleswig, favorite de ce souverain, voulut également être peinte par Denner et le manda auprès d'elle à Husum, où elle se trouvait alors avec une foule de seigneurs, dont Balthazar eut aussi à faire les portraits. Quelque temps après, il se rendit en Angleterre, où ses œuvres excitèrent l'étonnement plutôt que l'admiration. Il revint en 1717 à Husum, où le rappelait le roi de Danemark. Après avoir fait plus de vingt portraits de ce monarque, il le suivit à Copenhague, où l'attendaient de nouvelles commandes.

Trois ans plus tard, en 1720, il se rendait à la cour de la duchesse de Wolfenbuttel. Peu après, il se mit à parcourir l'Allemagne, passa de là en Angleterre, d'où il rapporta cette fameuse tête de vieille qu'on voit au Louvre aujourd'hui. Après en avoir plusieurs fois refusé 500 guinées, il la vendit à l'empereur Charles VI pour la somme de 5,875 florins (près de 15,000 fr.). Denner revint à Hambourg, « bien déterminé, dit Descamps, à ne plus faire de longs voyages. » Le roi de Danemark, qui ne l'avait pas oublié, vint lui-même lui renouveler, avec plus d'insistance encore, les propositions splendides que Denner avait déjà refusées. L'artiste fut inébranlable.

A peu près à la même époque, l'impératrice de Russie, par ambassadeurs d'abord, par lettres autographes ensuite, l'invitait de la façon la plus pressante à se rendre à Saint-Pétersbourg, où l'attendaient honneurs et richesses. Balthazar refusa. C'est de cette époque que datent le portrait du roi de Suède, celui de l'électeur de Cologne et celui du duc de Ploen. Peu de temps après, l'artiste, déjà avancé en âge, fut appelé à la cour de Brunswick, et les égards dont il y fut comblé le décidèrent à accepter l'hospitalité que lui offrait pour le reste de ses jours le duc de Brunswick. Il était revenu à Hambourg faire ses préparatifs de départ, lorsqu'une mort subite l'enleva. Comme on l'a vu par les lignes qui précèdent, il ne manqua à Denner aucun des honneurs, aucune des gloires qui sont l'apanage ordinaire des hommes de génie. Rien pourtant dans son talent ne justifie la vogue extraordinaire qu'il lui fut donné d'obtenir de son vivant. Son œuvre tout entière, c'est la tête du Louvre, mille fois refaite avec les variantes qu'il trouvait dans chaque physionomie. Il mettait une patience inouïe, une précision photographique à copier la nature niaisement, sans goût, dans un ton rosé qui est le même partout; mais on pouvait distinguer dans ses portraits les cils imperceptibles de la paupière, les dessins variés de l'iris noir ou bleu, les sillons de la peau, le duvet qui la couvre. Ces détails microscopiques enthousiasmaient les amateurs. Ainsi s'expliquent les succès fabuleux de ce peintre médiocre, qui a fait, au lieu de portraits, des photographies coloriées, qui a inventé une sorte de miniature beaucoup plus grande que la miniature ordinaire, mais pour qui l'art vrai, l'art sérieux, fut un monde inconnu et complétement inaccessible à ses instincts d'ouvrier patient et méticuleux.

DENNERY et ensuite **D'ENNERY** (Adolphe Philippe, dit), fécond auteur dramatique français, né à Paris, le 17 juin 1811, de parents israélites. Il fut d'abord commis dans un magasin de nouveautés, à *Malvina;* une cliente s'étant intéressée à lui, il quitta la demi-aune, écrivit dans quelques journaux et débuta au théâtre en 1831 par *Emile* ou le *Fils d'un pair de France*, pièce écrite en collaboration avec Charles Desnoyers. A peine ce modeste essai l'eut-il fait connaître qu'on le vit produire, avec une fécondité inépuisable, des vaudevilles, des drames, des féeries, des revues et une foule de pièces où l'art et le style se trouvent trop souvent sacrifiés au mauvais goût du public des scènes secondaires.

Proportionnant à l'intelligence de ce même public ses nombreuses productions, on le vit remporter succès sur succès et arriver rapidement à une fortune qui lui permit bientôt de contribuer à la réorganisation de la Société thermale de Cabourg-Dives, dont il devint directeur gérant, après en avoir été le secrétaire général. Cette société, en partie composée des capitalistes de la littérature et du théâtre, de ceux que les lettrés et les vrais artistes, comme pour mieux s'en distinguer, appellent des *faiseurs*, plaça M. Dennery à sa tête. Maire de la nouvelle commune, il a été décoré de la Légion d'honneur le 10 décembre 1849, et fait officier le 16 août 1859. On a souvent blâmé le genre auquel M. Dennery, comme plusieurs de ses confrères en mélodrames, s'est plu à sacrifier; les critiques qui se piquent de littérature se sont souvent révoltés en voyant le peu de cas qu'il faisait de l'art, du goût et de la logique. M. Dennery a répondu : « Les pièces que vous trouvez mauvaises ont cent, cent cinquante représentations. Le public nous applaudit. » On pourrait peut-être répondre : M. Dennery a été, il est vrai, et est encore très-applaudi, mais par qui? Est-ce par l'élite des amateurs parisiens ou par cette foule ignorante et grossière dont il suffit de flatter les instincts pour obtenir ses suffrages? « Il faudrait s'entendre une fois pour toutes, écrivait en 1860, dans le *Constitutionnel*, M. Fiorentino. Dix lignes bien écrites, avec une idée juste et une forme convenable, sur n'importe quel sujet, sont une production bien plus sérieuse, plus utile et plus difficile que cent pièces iroquoises, fussent-elles jouées deux cents fois de suite, et gagnât-on à les faire jouer 100,000 francs par an. Au surplus, nous respectons les personnes, nous ne discutons que les œuvres; seulement, quand nous voyons certains auteurs si fiers de leurs succès, si dédaigneux des travaux d'autrui, traiter nos amis et nos confrères d'envieux ou d'impuissants, nous avons le droit de leur répondre : vos machines n'ont rien de commun avec la littérature. Appelez-vous fabricants de pièces, charpentiers et carcassiers dramatiques, ébénistes, maçons, serruriers en mélodrames et en mimodrames; c'est une industrie comme une autre et qui n'a rien d'illicite ni de subversif. Mais ne vous appelez point gens de lettres : vous ne l'êtes pas, vous ne le serez jamais! » D'autres critiques, plus sévères encore, ajoutent que cette fécondité prétendue de M. Dennery est sujette à caution. « M. Dennery, disent-ils, a rarement travaillé seul, et le plus souvent il n'a été que l'entrepreneur faisant gâcher le mortier dramatique par d'honnêtes compagnons qui ne se sont pas fait faute d'emprunter au besoin la truelle du voisin. Ce voisin s'appelait aujourd'hui Victor Hugo, demain Balzac, une autre fois Jules Janin ou Eugène Sue; quelquefois il portait un nom étranger, comme Richardson, par exemple, ou Beecher Stowe; un autre jour on faisait main basse sur une succession vacante, et l'on changeait en gros sous les brillants écus de Scarron et de tant d'autres, dont les héritiers légitimes ne sont plus là depuis longtemps pour réclamer. » — « M. Dennery, disait en 1847 M. Théophile Gautier, a l'habitude de détrousser M. Hugo : il lui a pris don César de Bazan, il lui prend Gastibelza. M. Dennery est un voleur plein de goût, et, s'il fait le foulard de l'idée, il ne s'adresse du moins qu'aux poches bien garnies. » Bref, il faudrait beaucoup rabattre de l'admiration que semblent naïvement éprouver certains esprits crédules pour cette production incessante de M. Dennery et compagnie. M. Dennery serait le type de la fécondité stérile, et il n'y aurait guère que M. Clairville qui pût lui disputer la palme. Tous ces jugements sont fort bien formulés, dira à son tour le *Grand Dictionnaire;* mais le théâtre de M. Dennery a réussi au delà de toute expression, et, comme disent les Orientaux, plus une tour est élevée, plus elle projette d'ombre. Résumons-nous en disant que M. Dennery est un dramaturge puissant, un *charpentier* qui agence admirablement toutes les parties d'une intrigue, et cette qualité rare est de nature à justifier ou à expliquer bien des succès.

Au mois de novembre 1850, M. Dennery fut

nommé directeur du Théâtre-Historique, mais il se démit de ces fonctions au bout de quinze jours. A la fin de 1855, il s'est occupé de créer une scène nouvelle, qui a dû successivement s'appeler Théâtre du Peuple, un excellent titre, et Théâtre du Prince-Impérial : il a obtenu dès lors un privilége dont il n'a jamais usé.

Parmi les nombreux ouvrages, dont le total dépasse deux cent cinquante, que M. Dennery a composés, seul ou en collaboration, sous les noms d'Adolphe, de Philippe ou d'Eugène, et surtout sous le pseudonyme de Dennery ou d'Ennery, nous citerons : le *Changement d'uniforme* (1836); *Femmes et pirates*, le *Mariage d'orgueil*, *Monsieur et madame Pinchon*, la *Reine des blanchisseuses* (1838); le *Dernier oncle d'Amérique*, l'*Amour en commandite* (1840); la *Dette à la bamboche*, *Paris dans la comète* (1841); la *Nuit aux soufflets*, *Fargeau le nourrisseur* (1842); les *Nouvelles à la main*, les *Mémoires de deux jeunes mariés* (1843); *Marjolaine*, *Paris voleur*, *Pulcinella*, *Colin Tampon* (1844); l'*Ile du prince Toutou* (1845); *Parlez au portier*, le *Porteur d'eau*, *Paris et la banlieue*, la *Vie en partie double*, *Noémie*, *Bulletin de la grande armée* (1845); la *Mère de famille* (1846); le *Mari anonyme*, *Mademoiselle Agathe* (1847); le *Marquis de Carabas et la princesse Fanfreluche*, *Mauricette* (1849); les *Mémoires de Richelieu* (1853), comédies et vaudevilles; l'*Honneur de ma fille*, en trois actes (1835); *Dolorès*, en trois actes (1836); *Feu Peterscott*, en deux actes (1842); le *Marché de Londres*, en cinq actes et huit tableaux (1845); l'*Angélus*, en cinq actes (1846); la *Duchesse de Marsan*, en cinq actes (1847); les *Oiseaux de proie*, en cinq actes (1854); *Faust*, en cinq actes et seize tableaux (1856); le *Fou par amour*, en cinq actes et sept tableaux (1857); le *Lac de Glenaston*, en cinq actes (1861); la *Prise de Pékin*, en cinq actes (1862); *Marengo*, en cinq actes et douze tableaux (1863), pièces et drames, la plupart à grand spectacle, et dont quelques-uns ont passé successivement sur les différentes scènes de la Porte-Saint-Martin, de la Gaîté, de l'Ambigu, du Cirque, etc. Sans compter une foule d'ouvrages en commun avec la plupart des dramaturges et vaudevillistes contemporains, nous nous contenterons de rappeler qu'il a donné, en collaboration avec Anicet Bourgeois : le *Portefeuille* ou les *Deux familles*, en cinq actes; *Gaspard Hauser*, en quatre actes; *Jeanne Hachette* ou le *Siége de Beauvais*, en cinq actes (1837-1839); la *Dame de Saint-Tropez*, drame en cinq actes, inspiré par un procès qui eut autrefois un immense retentissement (Porte-Saint-Martin, 1844); l'*Etoile du berger*, féerie en quatre actes; le *Temple de Salomon*, mélodrame en cinq actes (1846); le *Maréchal Ney*, pièce militaire en cinq actes et onze tableaux; les *Sept péchés capitaux*, pièce en sept actes, tirée du roman d'Eugène Sue (1848); le *Médecin des enfants*, drame en cinq actes (1855); l'*Aveugle*, en cinq actes (1857); la *Fille du paysan*, drame en cinq actes (Gaîté, 1862); avec M. Clairville : les *Sept châteaux du diable*, féerie en dix-neuf tableaux (Gaîté, 1844); *V'là ce qui vient de paraître*, revue (Vaudeville, 1846); la *Poule aux œufs d'or*, féerie (Cirque-Olympique, 1848); avec le même et M. Albert Monnier : *Rothomago*, féerie en trois actes et vingt-cinq tableaux (Cirque, 1862), triomphe très-étranger à la littérature, exhibition de costumes, décors, machines, trucs et changements à vue de toutes sortes; avec le même et M. Grangé : les *Foyers d'acteurs*, vaudeville-revue (Variété, 1847); avec le même et M. Dumanoir : le *Chemin de traverse*, vaudeville tiré d'un roman de M. Jules Janin (1848, au Vaudeville); avec M. Dumanoir : *Tiburce*, en un acte; *Pierre d'Arezzo*, en trois actes (1835-1838); l'*Hôtel des Haricots* (Vaudeville, 1843); *Don César de Bazan*, drame en cinq actes (Porte-Saint-Martin, 1844); *Un bal d'Enfants*, prétexte à mazurkas et à polkas; le *Bouquet de violettes*, en trois actes (1844-1849); la *Paysanne pervertie*, en cinq actes (1851); la *Case de l'oncle Tom*, drame en cinq actes, tiré du roman de Mme Beecher Stowe (1853); les *Cinq cents diables*, féerie en trois actes et trente tableaux (1854); les *Drames du cabaret*, drame en cinq actes et neuf tableaux, renfermant de terribles leçons de sobriété et de sagesse (Porte-Saint-Martin, 1864); avec M. Grangé : *Amour et amourette*, en cinq actes; *Pauvre Jeanne*, en trois actes; la *Dot d'Auvergne*, en un acte (1842); les *Bohémiens de Paris*, drame en cinq actes et huit tableaux, inspiré des *Mystères de Paris* (Ambigu, 1843); les *Sept merveilles du monde*, féerie en cinq actes (1853); les *Lavandières de Sandarem*, opéra-comique en trois actes (1854); le *Donjon de Vincennes*, drame en cinq actes (1856); avec Dinaux : le *Juif errant*, drame en cinq actes et dix-sept tableaux, tiré du roman d'Eugène Sue; avec M. Maillan : *Marie-Jeanne* ou la *Femme du peuple*, drame en cinq actes (Porte-Saint-Martin, 1845), un des triomphes de Mme Dorval; avec Jules Cordier : la *Dot de Marie* (Gymnase, 1851); avec Charles Desnoyers : le *Naufrage de la Méduse*, drame en cinq actes (Ambigu, 1839); la *Bergère des Alpes*, en cinq actes (Gaîté, 1852); avec M. Alexandre Dumas père : *Halifax*, drame en trois actes (1842); avec M. Gustave Lemoine : *A la grâce de Dieu*, drame en cinq actes, établi sur la romance de Mlle Loïsa Puget, imité de *Fanchon la vielleuse*, qui eut un succès de larmes et fournit le sujet de *Linda di Chamouni*, un des chefs-d'œuvre de Donizetti (Gaîté, 1841); la *Citerne d'Albi*, en trois actes; les *Pupilles de la garde*, en deux actes (1841); l'*Article* 213 ou le *Mari doit protection...* (1846); avec M. Brisebarre : les *Bains à quatre sous*, en trois actes (Ambigu, 1841); avec M. Cormon : la *Journée d'une jolie femme*, en cinq actes; le *Pensionnat de Montereau*, en deux actes; les *Compagnons de la mansarde de la Cité*, en cinq actes (1834-1845); *Gastibelza* ou le *Fou de Tolède*, drame lyrique en trois actes, tiré d'une de ces chansons singulières que M. Victor Hugo désigne sous le titre fantasque de *guitare* (Opéra-National, 1847); avec le même et M. Romain : le *Roman comique*, farce découpée dans la burlesque épopée de Scarron (Vaudeville, 1846); avec M. Brésil : *Si j'étais roi!* drame lyrique en trois actes (1852); les *Orphelines de la charité*, drame en cinq actes (1857); l'*Escamoteur*, drame en cinq actes (Gaîté, 1860); avec M. Ferdinand Dugué : la *Prière des naufragés*, drame en cinq actes; le *Paradis perdu*, en cinq actes; *Cartouche*, en cinq actes (1853-1858); le *Château de Pontalec*, drame en cinq actes et six tableaux (1862); *Marie de Mancini*, en cinq actes (1865); avec M. Paul Foucher : la *Bonne aventure*, en cinq actes (1855); les *Fiancés d'Albano*, en cinq actes (1858); le *Naufrage de La Pérouse*, le *Savetier de la rue Quincampoix*, drames en cinq actes (1859); avec M. Hector Crémieux : *Aladin* ou la *Lampe merveilleuse*, féerie en quatre actes et vingt tableaux (Châtelet, 1863); avec M. Charles Edmond : l'*Aïeule*, drame en cinq actes (Ambigu, 1863), etc.; avec M. Brésil : l'*Escamoteur*, drame en cinq actes (Gaîté, 1865); avec Ferdinand Dugué : les *Mystères du vieux Paris*, drame en cinq actes (Châtelet, 1865); enfin *Rêve d'amour*, opéra-comique en trois actes (Opéra-Comique, 1869). M. Dennery a eu encore pour collaborateurs MM. Dartois, Albert, Hostein, Decourcelle, Gabet, etc. Il passe pour avoir retouché, au point de vue seulement des exigences de la scène, et non bien entendu du style, qu'il a respecté, les *Ressources de Quinola*, de Balzac.

DENNEWITZ, village de Prusse, prov. de Brandebourg, régence de Potsdam, à 3 kilom. S.-O. de Juterbock-Luckenwalde; 260 hab. En 1813, le maréchal Ney y fut défait par Bernadotte et le général prussien Bulow. Ce dernier reçut le titre de comte de Dennewitz.

Dennewitz (BATAILLE DE), perdue par le maréchal Ney le 6 septembre 1813. De Wittenberg, où se trouvait alors son armée, Ney devait se porter d'abord sur Juterbock. L'armée française se composait de trois corps : le septième, commandé par Reynier et formant la gauche; le douzième, commandé par Oudinot, placé au centre, et le quatrième, sous le général Bertrand, formant la droite. Ney manœuvra avec une grande adresse, et se trouva à 5 lieues de Wittenberg sans que les ennemis eussent réussi à l'arrêter; mais sa position n'en était pas moins critique, car il fallait exécuter une marche de flanc en présence d'un ennemi très-supérieur en nombre, et l'on sait que ces sortes de marches sont les plus dangereuses. Le 6 septembre au matin, Ney décida que le général Bertrand se dirigerait le premier sur Juterbock avec le quatrième corps, et que le général Reynier le suivrait avec le septième, le maréchal Oudinot avec le douzième. C'était une faute grave de se diviser ainsi avec 50,000 hommes qui avaient devant eux une armée de 80,000 soldats réunis en masse; mais Ney espérait franchir le défilé de Dennewitz, qui se trouvait sur sa route, avant que l'ennemi pût lui barrer le passage, et arriver sain et sauf à Juterbock.

Ce défilé de Dennewitz consistait en un ruisseau resserré, peu profond, mais marécageux, qui coulait transversalement de notre gauche à notre droite, allant de Niedergorsdorf à Juterbock, et qu'on ne pouvait franchir qu'à Dennewitz et à Rohrbach. La grande route dont nous avions besoin traversant Dennewitz même, c'est sur ce dernier point qu'il fallait forcer l'obstacle.

Nos soldats s'avançaient à travers une plaine sablonneuse, sur toute la surface de laquelle un vent impétueux soulevait des tourbillons de poussière. Tout à coup, sans le savoir, ils se trouvèrent en face du corps prussien du général Tauenzien, qui les accueillit avec des décharges de mitraille. Le nuage de poussière s'étant un moment dissipé, Bertrand reconnut les Prussiens et comprit qu'il fallait les culbuter à tout prix, afin de traverser ce défilé de Dennewitz avant que Tauenzien ne fût rejoint par le corps de Bulow, qui s'avançait en toute hâte, par les Suédois et les Russes, qui faisaient une égale diligence de leur côté. En conséquence, il ordonna à la division italienne Fontanelli d'entrer dans Dennewitz et de franchir le ruisseau, ce qui fut aussitôt exécuté. Mais, arrivée dans la plaine qui s'étend au delà de Dennewitz, cette brave division fut assaillie par une nuée de cavaliers, car c'était là que l'ennemi avait concentré tous ses moyens de résistance. Ney prit aussitôt les plus habiles dispositions, car aucun des lieutenants de Napoléon ne l'égalait sous ce rapport. A notre gauche, près du moulin de Dennewitz, il établit l'intrépide division Morand, au centre la division italienne, à droite une division wurtembergeoise; son artillerie, bien portée sur les parties saillantes du terrain, eut bientôt réduit au silence celle de Tauenzien. Morand, assailli par toute la cavalerie russe et prussienne, la reçut tranquillement en carrés et anéantit tous ses efforts.

Cependant les autres corps ennemis approchaient, et la lutte allait revêtir un aspect terrible. Déjà, du village de Niedergorsdorf, on pouvait compter les bataillons de Bulow, s'avançant à pas précipités, forts de 25,000 hommes, et ni Reynier ni Oudinot n'avaient encore lancé leurs têtes de colonnes sur le champ de bataille. Ney leur dépêcha aides de camp sur aides de camp, afin de précipiter leur marche. Pendant ce temps-là, le corps entier de Bulow se déployait, mais les héroïques carrés de la division Morand recevaient tous les assauts avec impassibilité et jonchaient le sol de cadavres ennemis. 15,000 hommes luttèrent ainsi contre 40,000, depuis midi jusqu'à trois heures.

Enfin nos soldats virent apparaître, non pas Reynier et Oudinot, mais l'armée russe et suédoise. Cependant ces deux généraux, prévenus enfin de ce qui se passait, accouraient de leur côté, et le 7e, devançant tous les autres régiments, arriva au secours du quatrième corps. Bientôt le général Reynier se montra en personne; puis parut Oudinot. Le premier se forma en potence sur notre gauche pour arrêter Bulow, et poussa en avant la brave division Durutte, qui s'établit en arrière de Dennewitz; la division saxonne Lecoc fut dirigée sur Golsdorf. Ces deux divisions, vaillamment conduites, réussirent à contenir les efforts de l'ennemi sur notre gauche.

Enfin Oudinot entra en ligne, et, voyant 40,000 Suédois et Russes aller renforcer les troupes que nous avions déjà tant de peine à refouler sur la gauche, il établit deux de ses divisions derrière les Saxons de Lecoc, gardant la troisième en réserve. Nos 50,000 soldats, moyennant ces dispositions intelligentes, pouvaient donc encore espérer qu'ils feraient face aux 80,000 coalisés, mais c'eût été, pour ainsi dire, un véritable prodige.

En ce moment, Tauenzien et Bulow, faisant converger toutes leurs attaques sur le corps de Bertrand, épuisé par une longue lutte, le forcèrent à rétrograder. Ney ordonna alors à Reynier d'établir la division Durutte à Dennewitz même, et à Oudinot de se porter derrière Rohrbach pour appuyer Bertrand. C'était une faute, car ce point se trouvait moins menacé que notre gauche, sur laquelle allaient se ruer 40,000 ennemis. Ceux-ci se lancèrent aussitôt sur Golsdorf, qu'ils enlevèrent à la brigade saxonne Mellentin. Celle-ci ne combattant les Allemands qu'à contre-cœur, et obéissant plutôt à la voix de l'honneur qu'à celle du devoir, ne résista que faiblement et ne tarda pas à se débander, laissant notre gauche à découvert. Bientôt une affreuse confusion se produisit dans nos rangs, et la déroute commença. Nos généraux, à force de fermeté, réussirent néanmoins à reformer leurs divisions, mais sans pouvoir les maintenir sur le terrain du combat, qu'ils durent abandonner aux ennemis. La bataille était donc perdue, car nous étions hors d'état de continuer la lutte, la route de Juterbock nous était fermée et le but de la marche de l'armée française lui était enlevé. Près de 9,000 ennemis jonchaient le champ de bataille; nous n'en avions guère perdu que 6,000; mais près de 12,000, presque tous Saxons ou Bavarois, s'étaient dispersés, et allaient semer, en l'exagérant encore, la nouvelle de notre défaite sur tout leur passage; en sorte que, de 50,000 combattants, les Français se trouvèrent réduits à 32,000, que Ney se hâta de ramener sous le canon de Torgau.

La défaite de Dennewitz ne constituait pour nous qu'un échec secondaire; mais elle relevait singulièrement le moral des coalisés, qui, après avoir vaincu trois des meilleurs lieutenants de Napoléon, espéraient lui infliger enfin la même humiliation : ils avaient déjà le pressentiment de Leipzig.

DENNIS (John), poëte et critique anglais, né à Londres en 1657, mort en 1733. Fils d'un commerçant, il reçut une éducation libérale, passa ses examens à Cambridge en 1683, puis voyagea sur le continent et en rapporta une aversion profonde pour la forme de gouvernement des pays qu'il avait visités. Whig par conviction, il fréquenta les hommes politiques de cette école ainsi que la plupart des littérateurs de Londres. Il eut pour amis Dryden, Halifax, Wycherley et Congreve. Essentiellement prodigue, il eut bientôt dissipé le mince héritage qui lui venait d'un de ses oncles. Le duc de Marlborough lui fit accorder un emploi dans les douanes, avec un traitement de 3,000 francs par an. Les exigences de ses créanciers l'obligèrent bientôt à aliéner son traitement, et il ne se réserva qu'une petite pension pendant un certain nombre d'années. Au bout de ce terme, il tomba dans la misère, et, étant devenu aveugle, il ne vécut, jusqu'à sa mort, que des charités de ses confrères les gens de lettres qu'il avait cependant, pour la plupart, poursuivis de ses attaques.

Comme auteur dramatique, Dennis mérite à peine d'être mentionné; parmi les quelques pièces de lui qui ont obtenu une éphémère popularité, nous citerons la *Liberté revendiquée* (1704), dans laquelle les Français, alors en guerre avec la Grande-Bretagne, étaient singulièrement maltraités. Ses essais, les plus estimés sont : les *Principes de critique*, un essai sur le *Caton* d'Addison et un autre sur l'*Enlèvement de la boucle de cheveux* (*Rape of the lock*), poëme héroï-comique de Pope, quoique ces deux derniers soient largement empreints de l'amertume avec laquelle il parlait ordinairement de ses confrères. Pope se vengea en ridiculisant le critique dans plusieurs de ses ouvrages, et, en particulier, dans la *Dunciade*. Hargneux, soupçonneux, jaloux, Dennis passa sa vie à se disputer avec tout le monde, et ses jugements portent tous la trace de ces tristes dispositions d'esprit. Tout en méprisant souverainement ses semblables, il avait de sa propre importance l'opinion la plus exagérée. Il avait inventé une nouvelle manière d'imiter le tonnerre pour sa pièce d'*Appius et Virginie*, représentée en 1708 et fort mal accueillie du public. Quelque temps après, pendant une représentation de *Macbeth*, entendant l'imitation produite par son appareil, il se leva furieux et s'écria : « Par la mort Dieu! comme ces gredins me traitent! Ils refusent de jouer ma pièce et me volent mon tonnerre. »

Dennis s'est rendu fameux plus encore par sa vanité, ses excentricités, et surtout par sa gallophobie, que par ses productions littéraires. Sa haine pour la France avait pris les proportions les plus ridicules. « Les Français, écrivait-il un jour, m'ont très-bien reçu et m'ont accablé de civilités; mais tout cela est pur orgueil; ce n'est pas pour nous faire plaisir qu'ils nous reçoivent si bien, c'est pour se plaire à eux-mêmes. » Lorsque la paix d'Utrecht fut conclue, il s'imagina le plus sérieusement du monde que Louis XIV ne manquerait pas de demander son extradition, et il se rendit auprès du duc de Marlborough pour le conjurer de ne pas accepter la paix à ce prix. « Rassurez-vous, lui répondit l'illustre général en souriant, votre cas n'est pas aussi désespéré que vous le supposez. Je pense avoir fait presque autant de mal que vous aux Français, et je n'ai pris moi-même aucune précaution pour échapper à leur vengeance. » Outre les œuvres précitées, nous mentionnerons de Dennis un *Essai sur la critique*, qui est estimé; *Œuvres choisies* (1718, 2 vol. in-8°) et *Lettres familières, morales et critiques* (2 vol. in-8°).

DENNY, ville et paroisse d'Ecosse, comté et à 13 kilom. S. de Stirling, à 21 kilom. N.-E. de Glascow, sur la petite rivière de Caster, qui se jette dans le golfe de Forth; 3,400 hab. Papeteries, imprimeries sur étoffes, filatures de laine, fabriques de lainages, exploitation de mines de houille dans le voisinage.

DÉNOIRCI, IE (dé-noir-si) part. passé du v. Dénoircir. Qui a perdu sa couleur noire : *Peau* DÉNOIRCIE.

DÉNOIRCIR v. a. ou tr. (dé-noir-sir — du préf. privat. *dé*, et de *noircir*). Enlever la couleur noire à : DÉNOIRCIR *une peau*.

— Absol. Enlever la couleur noire : *Le soleil noircit, l'ombre* DÉNOIRCIT.

— v. n. ou intr. Perdre le hâle : *Vous* AVEZ DÉNOIRCI *en quinze jours*.

Se dénoircir v. pr. Etre dénoirci; perdre la couleur noire : *Ces peaux* SE SONT DÉNOIRCIES.

DÉNOIX DES VERGNES (Marie-Françoise DES CAMPEAUX, dame), femme poëte française, née à Beauvais (Oise) en 1798. Elle est fille de M. des Campeaux, précepteur d'un des fils de Louis XV. Elle épousa un officier des dragons de la garde royale, et, après le licenciement de ce corps, elle alla habiter sa ville natale, où elle se livra à son goût pour la poésie. Sous le nom de Fanny Dénoix, elle débuta dans les lettres par des pièces de vers, obtint en 1835 une distinction aux jeux Floraux pour son poëme intitulé *Jeanne Hachette*, publia au profit des inondés de la Loire un recueil intitulé *Heures de solitude* (1837, in-8°), et remporta en 1839, à l'Académie française, le premier accessit pour son ode sur le *Musée de Versailles*. Lorsque Eugène Sue fit paraître les *Mystères de Paris* dans le *Journal des Débats*, Mme Dénoix entreprit de le suivre pas à pas et de le traduire en vers, puis elle fit paraître son travail sous le même titre en 1843.

Après la révolution de Février, Mme Dénoix fréquenta les clubs, se mêla activement à la politique, harangua, le 15 mai 1848, les insurgés, et parvint à empêcher un certain nombre d'entre eux de pénétrer dans l'Assemblée des représentants. En 1850, elle fit paraître une *Ode à l'armée*. Lorsque, l'année suivante, une statue fut érigée à Beauvais en l'honneur de Jeanne Hachette, Mme Dénoix fut désignée pour composer sur cette héroïne une ode, qu'elle lut pendant la cérémonie de l'inauguration. Depuis cette époque, elle a publié un recueil de vers, *Cœur et Patrie* (1855); des romances : *Sébastopol*, le *Retour de Crimée;* des notices et récits historiques sur *Beauvais*, *Pierrefonds*, *Compiègne;* une *Epître à M. Proudhon* (1858). Elle a assisté à divers congrès. Mme Dénoix est membre de la commission d'instruction primaire de l'Oise, et inspectrice des salles d'asiles de Beauvais. Outre les œuvres précitées, on a d'elle un grand nombre de poésies de circonstance.

DÉNOMBRÉ, ÉE (dé-non-bré) part. passé du v. Dénombrer. Computé : *Population* DÉNOMBRÉE.

DÉNOMBREMENT s. m. (dé-nom-bre-man — rad. *dénombrer*). Compte, recensement de personnes ou de choses : DÉNOMBREMENT *d'une population. Faire le* DÉNOMBREMENT *des fortunes d'un pays. Ce qui importe, comme disait Bacon, c'est de faire des comparaisons exactes et des* DÉNOMBREMENTS *complets*. (Proudh.) ‖ Revue, énumération : *L'Ecclésiaste, faisant le* DÉNOMBREMENT *des illusions qui travaillent les enfants des hommes, y comprend la sagesse même*. (Boss.)

— Féod. Déclaration détaillée que le vassal devait faire des biens qu'il tenait de son seigneur, et de ses obligations envers lui.

— Administr. Se dit quelquefois pour RECENSEMENT.

— Logiq. *Dénombrement imparfait*, Sophisme qui consiste à poser comme majeure d'un dilemme une proposition qui ne contient pas toutes les alternatives possibles, et à en tirer une conclusion qui est rendue fausse par l'existence d'une alternative omise. Tel serait un argument fondé sur cette majeure : *Il fait nuit ou il fait jour;* car on conçoit une troisième hypothèse qui exclut les deux précédentes : *il ne fait ni jour ni nuit*.

— **Syn. Dénombrement, catalogue, état**, etc. V. CATALOGUE.

— **Encycl.** Féod. On appelait *dénombrement* ou aveu la déclaration qu'un vassal était tenu de faire à son seigneur, quarante jours après l'hommage. Ce *dénombrement* devait contenir l'énumération des terres, maisons, moulins, usines, etc., qu'il tenait de lui. Il devait en outre spécifier tous les droits du vassal, tels que droits du château, de garenne, de litre, d'encens, et tous autres droits soit utiles, soit honorifiques.

Le recueil des *denombrements* faits au temps de la féodalité présenterait un tableau curieux des servitudes auxquelles les nobles féodaux avaient assujetti leurs vassaux; nous allons en citer quelques-unes des plus bizarres. Dans le *dénombrement* rendu par le baron de Caissac, vassal de l'évêque de Cahors, le noble baron s'avouait obligé, le jour où le prélat entrait pour la première fois dans Cahors, d'aller se poster sur son passage, sans manteau, la tête découverte, la jambe et la cuisse droite nues et le pied chaussé d'une pantoufle. Quand l'évêque était arrivé au lieu où était le baron, celui-ci devait le saluer, prendre la mule du prélat par la bride, le conduire à la cathédrale, ensuite à l'évêché, le servir pendant le repas qui suivait l'entrée. A ce prix, le noble baron restait maître de la mule et du buffet de l'évêque; il fallait, bien entendu, que le buffet fût convenablement garni. Vers 1617, un évêque de Cahors, ne trouvant pas que les redevances du baron de Caissac fussent un dédommagement équivalent à la perte de la mule et du buffet, s'avisa de faire son entrée incognito, et sans avoir fait prévenir son vassal. Le baron, qui plaçait le profit bien au-dessus de sa dignité, fit assigner son évêque suzerain, et le fit condamner à un dédommagement de mille écus.

Un seigneur breton de la paroisse de Videlou avait obligé les nobles épouses des possesseurs des fiefs qui dépendaient de lui à venir lui rogner les ongles des pieds la veille de Noël et celle de la Pentecôte. Ces nobles dames pouvaient, cependant, s'exempter de cette humiliante redevance, en portant au seigneur de Videlou deux chats nouveau-nés, dans un chaudron, la veille de Noël, et un panier de raisin frais, avec des ciseaux, à la Pentecôte.

L'abbesse de Remiremont avait un vassal qui devait, chaque année, lui apporter un plat de neige, le 24 juin. S'il manquait à cet usage, il était forcé de donner un taureau blanc à l'abbesse.

Dénombrement et aveu sont synonymes dans la plupart des cas; cependant il y a une différence qu'il est utile d'établir, si l'on veut bien comprendre les coutumes et usages de l'ancienne France. Le *dénombrement* ajoutait quelque chose à l'aveu, lequel semblait se rapporter principalement à la reconnaissance générale inscrite au commencement de l'acte, au lieu que le *dénombrement* se rapportait spécialement au détail qui était fait ensuite des dépendances du fief. La foi et l'hommage suffisaient bien pour conserver la mouvance en général; mais, sans l'aveu, on ne connaissait point les droits, et il aurait pu s'en perdre plusieurs; c'est pour ce motif qu'on obligeait le vassal au *dénombrement*. Le *dénombrement* devait être donné par le vassal, c'est-à-dire par le propriétaire du fief servant, et non par l'usufruitier. Si le fief servant appartenait par indivis à plusieurs personnes, elles devaient donner ensemble leur aveu. Si l'une d'elles négligeait de le faire, une autre pouvait donner son aveu pour la totalité, afin de ne pas souffrir de la négligence de son copropriétaire. Si le fief servant était partagé, chacun des propriétaires donnait son aveu séparément.

Le tuteur qui avait obtenu souffrance pour ses mineurs devait donner son *dénombrement* quarante jours après, et les mineurs, à leur majorité, n'en devaient pas d'autre : il suffisait qu'ils ratifiassent celui du tuteur. Le mari pouvait donner seul son aveu pour un fief de la communauté; mais quant au propre de la femme, il fallait qu'elle signât l'aveu, autorisée à cet effet par son mari. Le gardien n'était pas obligé de donner un aveu, parce qu'il n'était qu'usufruitier. L'aveu et le *dénombrement* étaient dus au seigneur dominant, à toutes les mutations de vassal; il n'en était pas dû aux mutations du seigneur. Si le nouveau seigneur en voulait un, il le pouvait demander; mais, en ce cas, l'acte se faisait à ses dépens. La foi et l'hommage devaient toujours précéder le *dénombrement*, mais l'acte de foi et hommage pouvait contenir aussi le *dénombrement*. Le vassal n'avait que quarante jours pour les fournir, à compter du jour où il avait été reçu en foi et hommage. Le seigneur dominant pouvait saisir le fief servant, faute de *dénombrement*, mais cette saisie n'emportait pas perte de fruits. Quand le vassal n'avait point connaissance de ce qui composait son fief, il pouvait obliger le seigneur à l'aider de ses titres, et à lui donner copie des anciens *dénombrements*, le tout néanmoins aux frais du vassal. Le *dénombrement* devait être donné par écrit. Il fallait qu'il fût sur parchemin, dans les pays où l'on se servait de papier timbré. L'acte devait être passé devant deux notaires ou devant un notaire et deux témoins. Il devait contenir le détail du fief, article par article, marquer le nom du fief s'il y en avait un, la paroisse et le lieu où il était situé, la justice s'il y en avait une, le chef-lieu ou le principal manoir, les autres bâtiments qui en dépendaient, les terres, prés, bois, vignes, étangs, dîmes, champarts, cens, ventes, servitudes, corvées, arrière-fiefs et tous autres droits, tels que : banalité, péage, forage, etc. Le *dénombrement* nouveau devait être conforme aux anciens, autant que faire se pouvait; mais si le vassal ne jouissait plus de tout ce qui était dans les anciens, il n'était pas obligé de le reconnaître. Le vassal devait signer le *dénombrement* ou le faire signer par un fondé de procuration. Le seigneur pouvait se contenter d'un *dénombrement* sur papier libre et sous seing privé; l'acte avait alors le même effet obligatoire contre le vassal, mais il n'était pas authentique. Les anciens aveux n'étaient point revêtus d'autant de formalités que ceux qui se firent depuis. Ils ne laissaient pas que d'être valables, pourvu qu'ils fussent usités lors de la passation de l'acte. Lorsqu'il s'agissait d'établir quelques droits onéreux par le moyen d'un seul aveu, il fallait que cet aveu, pour être réputé ancien, eût au moins cent ans. Il y avait néanmoins quelquefois des aveux moins anciens, auxquels on avait égard; cela dépendait des circonstances et de la prudence du juge. Il était libre au vassal de ne donner qu'un seul aveu pour plusieurs fiefs, lorsqu'ils relevaient tous du même seigneur, et à cause d'une même seigneurie. Le nouveau *dénombrement* devait être donné au propriétaire du fief dominant; s'ils étaient plusieurs propriétaires, on le donnait à l'aîné ou à celui qui avait la principale portion. Si le seigneur était absent, on donnait l'aveu à son procureur fiscal, et, en cas d'absence de l'un et de l'autre, on dressait procès-verbal. Il était à propos que le vassal, en remettant son *dénombrement*, en retirât une reconnaissance par écrit.

Les aveux et *dénombrements* qui étaient dus au roi devaient être présentés à la chambre des comptes, pour les fiefs qui étaient dans l'étendue du bureau des trésoriers de France à Paris; à l'égard des autres, la chambre en renvoyait la vérification aux bureaux du ressort, après quoi ils étaient reçus en la chambre.

Le *dénombrement* étant présenté, le seigneur devait, dans les quarante jours suivants, le recevoir ou le blâmer, c'est-à-dire déclarer qu'il en était content, ou bien le débattre et le contredire dans les articles où il le jugeait défectueux. On mettait ordinairement dans les aveux la clause : *sauf à augmenter ou diminuer;* et quand même elle n'y était pas, elle était toujours sous-entendue, de sorte que le vassal pouvait en tout temps ajouter à son aveu ce qu'il avait omis; mais s'il voulait le diminuer ou le réformer en quelque point au préjudice du seigneur, et que celui-ci s'y opposât, il fallait que le vassal obtînt des lettres de rescision contre son aveu.

Quand le *dénombrement* était en forme authentique, il faisait foi, même contre des tiers, de tout ce qui y était énoncé; mais il ne servait de titre qu'entre le seigneur et le vassal, leurs héritiers ou ayants cause; c'était un titre commun pour eux, tandis que par rapport à des tiers il ne pouvait pas leur préjudicier, étant à leur égard *res inter alios acta;* il servait seulement de demi-preuve, et, quand il était ancien, il formait une preuve de possession. Le seigneur ne pouvait contester à son vassal les qualités et droits qu'il lui avait passés dans son aveu et *dénombrement*. Si le vassal était poursuivi par un autre seigneur, il devait dénoncer cette prétention à celui qui avait reçu son *dénombrement*. Celui-ci, étant son garant en ce qui regardait la foi et l'hommage, pouvait même prendre fait et cause pour son vassal, relativement aux objets qu'il prétendait être dépendants du fief mouvant de lui; mais s'il ne voulait pas entrer dans cette discussion concernant le domaine du fief, il n'était garant, comme on l'a dit, que de la foi et de l'hommage.

— Log. *Dénombrement imparfait*. On donne ce nom au paralogisme qui consiste à conclure une proposition générale d'un trop petit nombre d'expériences, ou d'expériences trop légères. « Les fausses inductions, disent les logiciens de Port-Royal, par lesquelles on tire des propositions générales de quelques expériences particulières, sont une des plus communes sources des faux raisonnements des hommes. Il ne leur faut que trois ou quatre exemples pour en former une maxime ou un lieu commun, et pour s'en servir ensuite de principe pour décider toutes choses. Il y a beaucoup de maladies cachées aux plus habiles médecins, et souvent les remèdes ne réussissent pas : des esprits excessifs en concluent que la médecine est absolument inutile et que c'est un métier de charlatan. Il y a des femmes légères et déréglées : cela suffit à des jaloux pour concevoir des soupçons injustes contre les plus honnêtes, et à des écrivains licencieux pour les condamner toutes généralement. Il y a des choses obscures et cachées, et l'on se trompe quelquefois grossièrement : toutes choses sont obscures et incertaines, disent les anciens et les nouveaux pyrrhoniens.

» Souvent, disent encore les mêmes logiciens, on se persuade par certaines qualités qui n'ont aucune liaison avec la vérité des choses dont il s'agit.... La piété, la sagesse et la modération sont sans doute les qualités les plus estimables qui soient au monde, et elles doivent donner beaucoup d'autorité aux personnes qui les possèdent, dans des choses qui dépendent de la piété, de la sincérité, et même d'une lumière de Dieu, qu'il est plus probable que Dieu communique à ceux qui le servent plus purement. Mais il y a une infinité de choses qui ne dépendent que d'une lumière humaine, et, dans ces choses, ceux qui ont l'avantage de l'esprit et de l'étude méritent plus de créance que les autres. »

DÉNOMBRER v. a. ou tr. (dé-nom-bré — du préf. *dé*, et de *nombrer*). Chercher le nombre, faire le compte de : DÉNOMBRER *une population*. DÉNOMBRER *une armée*, *une flotte*.

Se dénombrer, v. pr. Etre dénombré : *Les amis* SE DÉNOMBRENT *plus facilement qu'ils ne s'apprécient*.

DÉNOMINATEUR s. m. (dé-no-mi-na-teur — du lat. *denominare*, dénommer). Arithm. Celui des deux termes d'une fraction qui indique en combien de parties l'unité a été divisée : *Le numérateur et le* DÉNOMINATEUR. *Chercher le plus petit* DÉNOMINATEUR *commun de plusieurs fractions*.

— **Antonyme.** Numérateur.

DÉNOMINATIF, IVE (dé-no-mi-na-tiff, i-ve — lat. *denominativus;* de *denominare*, dénommer). Gramm. Qui sert à nommer : *Terme* DÉNOMINATIF. *Expression* DÉNOMINATIVE.

DÉNOMINATION s. f. (dé-no-mi-na-si-on — rad. *dénommer*). Désignation par un terme d'une personne ou d'une chose : *Donner à une chose une* DÉNOMINATION *convenable. Otez aux gouvernements leurs trompeuses* DÉNOMINATIONS, *et vous reconnaîtrez alors ce qui existe réellement*. (Mably.) *Beaucoup de couleurs ont pris leur* DÉNOMINATION *de certaines pierres précieuses*. (A. Karr.)

DÉNOMMÉ, ÉE (dé-no-mé) part. passé du v. Dénommer : *Des plantes mal* DÉNOMMÉES.

DÉNOMMER v. a. ou tr. (dé-no-mé — du préf. *dé*, et de *nommer*). Indiquer, désigner par un nom ou par son nom : DÉNOMMER *un nouveau minéral*. DÉNOMMER *une personne dans un acte. Les couleurs des quadrupèdes n'étant qu'en petit nombre, on peut aisément les* DÉNOMMER. (Buff.)

Se dénommer v. pr. Etre dénommé.

DENON (Dominique-Vivant, baron), homme politique et artiste français, né à Châlon-sur-Saône en 1747, mort à Paris en 1825. Diplomate, artiste et surtout courtisan, l'homme étrange qui nous occupe eut une carrière bizarre, où les platitudes semi-narquoises du flagorneur émérite se mêlent à la bravoure insouciante du gentilhomme français, à l'austère fierté de l'artiste convaincu, à l'immoralité d'un lovelace.

« Il fit ses études à Lyon, dit M. de Pastoret, et, ses études faites, il vint à Paris. Il avait vingt ans, de la facilité, du goût; il essaya beaucoup de choses : il écrivit des pièces pour les dames de la Comédie-Française; il alla voir M. Boucher, qui était alors un grand peintre; il passa des journées à étudier la collection des tableaux du roi, et puis il se mit en fantaisie d'en graver quelques-uns à l'eau-forte. Admis chez M. de Caylus, qui lui donna le goût de l'antiquité, il connut d'Agincourt, alors fermier général et secrétaire du cabinet de Louis XV, qui déjà ne parlait que du séjour de Rome et du voyage d'Italie. Les parents de M. Denon avaient eu la pensée de faire de lui un magistrat, lieutenant général de son bailliage ou conseiller de quelque cour de province, mais le jeune homme ne suivait guère le chemin qui devait conduire aux sérieux honneurs de la magistrature. Toutefois il avait peu de protecteurs encore à Paris; il imagina de s'en choisir un sans le connaître, de le prendre le plus élevé possible. Le protecteur qu'il se choisit fut le roi Louis XV. » Il conquit ses bonnes grâces en allant se placer tous les jours et partout sur son passage. Le roi finit par voir enfin cette tête en saillie sur la masse de têtes faisant la haie. « Que désirez-vous? lui dit-il un jour. — Vous voir, Sire, » répondit l'ambassadeur en herbe. Et cette habile platitude ouvrit à Denon les chemins les plus inaccessibles.

« Au bout de quelque temps, dit encore M. de Pastoret, Denon était chargé du soin de la collection de pierres gravées que Mme de Pompadour avait laissée au roi. Un peu plus tard il obtint l'agrément d'une charge de gentilhomme ordinaire. » Nous le voyons ensuite secrétaire d'ambassade à Saint-Pétersbourg, menant de front la diplomatie et l'amour, trahissant ses maîtresses pour ses maîtres, pêchant les secrets d'Etat dans les alcôves les mieux habitées, souple, discret et rusé dans ce rôle si difficile, se faisant aimer partout et de tous.

A la mort de Louis XV, il passe au service du comte de Vergennes, ministre des affaires étrangères. Il est envoyé en mission en Suisse. Il va frapper à la porte de Voltaire à Ferney, et il se fait ouvrir, en disant qu'il est, comme Voltaire, gentilhomme de la chambre, et qu'il peut entrer partout. Il quitte le patriarche après avoir fait de lui un mauvais portrait dans le *Déjeuner de Ferney*.

Mais Denon s'ennuie en Suisse; vite on l'envoie à Naples rejoindre le comte de Clermont d'Amboise, ambassadeur. Rentré en France après sept années de *far niente*, il se met à graver à l'eau-forte les dessins nombreux qu'il avait rapportés, et il les emploie à l'illustration du *Voyage pittoresque de Naples et de Sicile*, ouvrage intéressant commencé par l'abbé de Saint-Non. L'Académie lui ouvre ses portes comme graveur en 1787. L'*Adoration des bergers*, de Luca Giordano, fut son morceau de réception. Peu après cette solennité, il éprouve le besoin d'aller graver les chefs-d'œuvre de l'illustre école de Venise. Mais l'Italie a tremblé au bruit du canon de la Bastille; 89 s'est levé; Denon a peur et s'enfuit. Arrivé en Suisse, il apprend que ses biens sont confisqués, qu'il est émigré. Le courage lui revient alors; il a l'audace de se montrer à Paris. Le peintre des *Sabines*, David, l'ami de Marat, prend sous sa protection l'ex-ami de Louis XV, l'ex-gentilhomme de la chambre, le pauvre baron Denon, et le sauve de l'échafaud. Délivré de toute inquiétude, Denon cherche sa voie et la trouve aussitôt. Est-ce flair? est-ce heureux hasard? il se faufile dans les salons de Mme de Beauharnais et se trouve bientôt l'ami de Bonaparte. Il est enrôlé dans l'expédition d'Egypte, qui se préparait depuis longtemps déjà. Denon n'était cependant plus jeune alors; il touchait à la cinquantaine. N'importe, il part et fait admirer à ces jeunes héros son audacieuse valeur, son insouciante bravoure. Toujours en avant, le premier au feu, il laisse tonner le canon, crépiter la mousqueterie, et promène tranquillement son crayon léger sur la feuille de son album. Il dessine, imperturbable, ces grandes pierres immobiles qui gardent le désert. A son retour en France, le baron Denon obtint un succès prodigieux par la publication de cette *Expédition d'Egypte*, où tout était de lui, texte et dessins.

De son côté, Napoléon se souvint du général Bonaparte, et nomma Denon directeur général des musées impériaux. Le nouveau fonctionnaire voua dès lors à l'idole du jour un culte véritable.

En 1815, les Bourbons crurent devoir se passer de l'aimable baron, qui rentra dans la vie privée. Pour charmer ses loisirs, il se mit à classer les matériaux d'une *Histoire de l'art*. Cette vaste entreprise était en bonne voie quand la mort vint l'arrêter.

Comme graveur, l'œuvre du baron Denon est considérable; elle ne compte pas moins de 325 planches; mais il est peu de ces morceaux d'amateur qui vaillent une attention sérieuse. Ses meilleures gravures sont des pastiches de Rembrandt; des à peu près, où le dessin est aussi faible que le modèle, et où il n'y a d'habileté véritable que dans le procédé, dans l'habitude du burin. Même à ce point de vue, nos maîtres en ce genre laissent bien loin derrière eux ces travaux médiocres. Diplomate, écrivain, artiste d'occasion, Denon fut, en résumé, un de ces hommes dont le caractère et le talent sont également faciles, et dont les œuvres, trop faibles pour leur gloire, ne servent qu'à les faire négliger d'abord et oublier ensuite.

DÉNONÇANT (dé-non-san) part. prés. du v. Dénoncer : *Tant de gens croient se sauver eux-mêmes en* DÉNONÇANT *les autres, que la délation est à l'ordre du jour*. (Scribe.)

DÉNONCÉ, ÉE (dé-non-sé) part. pass. du v. Dénoncer. Déclaré, proclamé : *Guerre* DÉNONCÉE. *Armistice* DÉNONCÉ.

— Déclaré à la justice, ou en général déclaré, en parlant d'une personne ou d'un acte coupables : *Voleur* DÉNONCÉ. *Crime* DÉNONCÉ. *On peut gémir d'être destiné à traverser un temps où l'indépendance la plus modeste est* DÉNONCÉE *comme un acte de mauvais citoyen*. (De Montalemb.)

Les ris, d'un peuple doux malins réformateurs,
Poursuivent l'ennemi *dénoncé* sur la scène.
THOMAS.

DÉNONCER v. a. ou tr. (dé-non-sé — du lat. *denuntiare;* du préf. *de*, et de *nuntiare*, annoncer. Prend une cédille sous le *c* devant *a* et *o* : *Je dénonçai, nous dénonçons*). Faire